

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Convocations adressées le : jeudi 23 mars 2023  
Nombre de délégués titulaires présents : 8  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2  
Nombre de pouvoirs attribués : 0  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10  
Nombre de titulaires en exercice : 13

### **Titulaires présents :**

Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;  
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent  
RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

Monsieur Christian GATARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux Finances, présente le rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, le Syndicat des Mobilités de Touraine vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2023.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

- **ADOpte** les autorisations de programme du Syndicat des Mobilités de Touraine et leurs échéanciers prévisionnels tels que joints en annexe de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,



Franck MAZET

Pour le Président et par délégalion,



La Directrice

Laurence MARIN